

LETTRE OUVERTE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

Messieurs,

Il est reconnu et de notoriété publique que les Maires sont élus grâce au système électoral démocratique qui fonctionne en France mais surtout en fonction d'un projet pour leur commune. Au cours de votre mandature, vous avez dans vos équipes municipales des personnes de tous bords qui s'accordent à voter pour un projet et pas pour l'étiquette d'un parti. De même les Communautés de Communes fonctionnent avec le pluralisme politique. En conséquence de très nombreux maires sont élus par des sympathisants d'un parti qui n'est pas le leur. Et c'est très bien comme ça, ce sont les principes républicains.

Cependant, il a été constaté depuis de nombreuses années, et plus particulièrement en 2012 pour les élections présidentielles que le pluralisme politique n'est pas respecté, que la démocratie est dévoyée, il n'y a donc pas de libre expression des suffrages, et les principes républicains sont bafoués et ignorés.

Pour obtenir les 500 signatures nécessaires pour les candidats aux élections présidentielles, Serge SUR, professeur à l'Université Panthéon-Assas propose la solution suivante :

Copier/coller :

Il est en revanche une solution simple, facile à mettre en œuvre, et qui peut s'appliquer dès demain matin, sans aucun changement du droit en vigueur. Elle permettrait aux maires d'exercer leur rôle, sans conduire à un blocage démocratiquement difficile à justifier. Elle pourrait par exemple être initiée par l'Association des maires de France. Il suffirait que soit constitué entre eux un pool de maires qui acceptent de parrainer les candidats des partis légalement constitués, sans manifester de préférence pour un candidat particulier. Ils le feraient simplement au nom du pluralisme politique et de la libre expression des suffrages, qui sont des principes républicains.

Ces maires s'engageraient à accorder leur parrainage aux candidats répondant à ces critères, et un tirage au sort entre eux déterminerait le candidat qu'ils présentent. On s'assurerait que tous obtiennent le nombre de parrainages nécessaires. Ainsi aucun des maires participants ne pourrait se voir reprocher d'avoir soutenu un candidat particulier, puisqu'ils ne l'auraient pas eux-mêmes choisi. Le tirage au sort est une formule démocratique, utilisée dans d'autres situations, et personne ne la conteste. Y aurait-il multiplication induite des candidatures ? Sans doute pas si l'on se limitait aux formations politiques constituées et qui, lors d'élections précédentes, même récentes, ont obtenu un nombre minimal de voix.

Article intégral :

<http://libertescherries.blogspot.com/2012/02/les-invites-de-llc-serge-sur-elections.html>

Je vous demande instamment, Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de la République Française d'appliquer cette solution et ainsi, permettre au peuple de France d'entendre toutes les propositions qui lui sont faites. Ainsi, aucun citoyen français ne se sentira ignoré. La démocratie et les principes républicains y gagneront, et vous aussi gagnerez en crédibilité pour les prochaines Municipales pour les avoir fait respecter. Vous êtes élus, et donc nos premiers représentants.

Une citoyenne républicaine Régine BERTRAND.